

INSTITUT DE FRANCE

ACADEMIE^{DES} BEAUX-ARTS



**PRIX DE DESSIN PIERRE DAVID-WEILL
ACADEMIE DES BEAUX-ARTS**

2018

REGLEMENT

Dépôt et inscriptions : vendredi 23 février 2018
Exposition : du samedi 10 mars au dimanche 25 mars 2018 inclus
Vernissage de l'exposition : mercredi 14 mars 2018
Reprise des dessins : vendredi 30 mars 2018

RÈGLEMENT

Le concours est ouvert aux artistes n'ayant pas dépassé **40 ans au 1^{er} janvier 2018** sans condition de nationalité ; les candidats de nationalité étrangère ne sont toutefois admis à concourir que s'ils résident en France depuis **au moins six mois** (dans ce cas, ils doivent fournir un justificatif officiel de domicile et le joindre au bulletin d'inscription).

MONTANT DES PRIX

Premier prix : 8000 € - Deuxième prix : 4000 € - Troisième prix : 2000 €

OBJET DU CONCOURS

Les concurrents doivent présenter un carton contenant 5 dessins au plus, non encadrés, dont les dimensions ne devront pas dépasser le format **Jésus** (76 x 56 cm). Les candidats sont tenus de présenter au moins deux dessins sous peine d'être éliminés. Les dessins égaux ou inférieurs au format A4 devront être présentés sous passe-partout.

Toute technique propre au dessin peut être employée.

- 1) Support : papier ou carton blanc ou teinté de manière uniforme.
- 2) Procédés : pinceau, plume, fusain, estompe, crayons Conté, mine de plomb, encre de chine, sanguine, sépia
- 3) Limitation : les dessins doivent obligatoirement être réalisés en noir ou en une seule couleur comme, par exemple, dans le cas de la sanguine. L'emploi de plusieurs couleurs sur un même dessin ne sera pas accepté.

INSCRIPTIONS - DÉPÔT DES DESSINS

Chaque candidat souhaitant participer à ce concours devra remplir, après avoir pris connaissance de ce présent règlement, **un bulletin d'inscription** qu'il trouvera sur place, salle Comtesse de Caen, 27, quai de Conti, Paris 6^e, ou qu'il aura réclamé auprès du Secrétariat de l'Académie auparavant ou bien qu'il aura imprimé à partir du site internet de l'Académie. Au bulletin d'inscription devra obligatoirement être jointe, pour les candidats de nationalité française, une photocopie de leur carte nationale d'identité.

Les candidats de nationalité étrangère devront joindre soit une photocopie de leur carte de résident, soit un justificatif officiel de domicile (photocopie du bail, facture EDF, téléphone fixe, etc.) prouvant qu'ils résident en France de façon permanente depuis au moins 6 mois.

Deux possibilités de s'inscrire :

I – Inscriptions sur place, les concurrents s'inscriront en déposant leurs dessins, dans un carton à dessins mentionnant leur nom, à l'Académie des beaux-arts, salle Comtesse de Caen, 27, quai de Conti, Paris 6^e, **le vendredi 23 février 2018**, de 10 à 17 heures. **Passée la date du vendredi 23 février, aucune inscription ne sera retenue, ni aucun carton.**

Les cartons devront être déposés et ouverts par les concurrents eux-mêmes ou leurs mandataires (transporteur ou particulier) dûment accrédités (le mandataire devant justifier d'un pouvoir écrit à cet effet et le présenter). Dans ce cas, c'est le mandataire qui remplira le bulletin d'inscription sur place s'il est en possession des papiers nécessaires à l'inscription. Chaque carton devra contenir, en double exemplaire, une liste comportant une description sommaire des dessins présentés ainsi qu'un bref curriculum vitae anonyme de 10 lignes maximum. Aucun sous-verre ou cadre quelconque ne sera admis. Chaque dessin devra porter au dos, inscrit à l'encre, le nom et l'adresse de son auteur.

II – Inscriptions et envoi des dessins par correspondance :

Les candidats ne pouvant se déplacer auront la possibilité de s'inscrire par correspondance (poste, DHL ou tout autre moyen de transport).

Dans ce cas, **ils adresseront, jusqu'au vendredi 23 février (le cachet de la poste faisant foi)**, dans une **enveloppe aux normes réglementaires acceptées par la poste**, leurs dessins, accompagnés du bulletin d'inscription et des justificatifs réclamés ci-dessus au Secrétariat de l'Académie, Prix de dessin Pierre David-Weill, 23, quai de Conti, CS 90618, 75270 Paris cedex 06. L'Académie ne se chargera de réexpédier les dessins que si les candidats ont pris la précaution de joindre à leur envoi une enveloppe timbrée à la dimension de leurs dessins.

Tout dossier incomplet ou arrivant hors délai sera refusé par l'administration.

Toute œuvre relevant d'un autre art que le dessin (par exemple gravure ou peinture) sera refusée.

Le dépôt et la reprise des dessins par ou pour le compte de l'auteur seront effectués aux risques et périls de l'auteur. Le retour des dessins, qu'il soit assuré par l'auteur ou par le transporteur de son choix, ne peut en aucune façon engager la responsabilité de l'Académie.

JURY

Le jury du Prix réunit les membres des sections de peinture, sculpture et gravure de l'Académie des beaux-arts ainsi que des représentants éventuels des autres sections.

EXPOSITION

Le jury fixera le nombre d'œuvres retenues pour l'exposition qui aura lieu à l'Institut, salle Comtesse de Caen, **du samedi 10 mars au dimanche 25 mars 2018 inclus**, de 11 à 18 heures (fermeture les lundis) ; le vernissage de l'exposition aura lieu le mercredi 14 mars, à 17h30.

Tous les dessins devront impérativement être repris **le vendredi 30 mars 2018**, de 10 à 17 heures. **Ceux qui n'auront pas été repris au bout d'un mois, à compter du 30 mars seront détruits.**

Il est expressément stipulé que l'Académie des beaux-arts ne souscrira aucune assurance et sera déchargée de toute responsabilité en ce qui concerne tous dommages éventuels pouvant leur survenir. Il appartiendra aux concurrents de souscrire eux-mêmes une assurance personnelle contre tout dommage pouvant survenir à leurs dessins.

Le règlement du concours ainsi qu'un bulletin d'inscription imprimable sont disponibles sur le site de l'Académie : www.academie-des-beaux-arts.fr (rubrique « actualités »).

LE FAIT DE CONCOURIR VAUT ACCEPTATION DE TOUTES LES CONDITIONS DU PRÉSENT RÈGLEMENT.